

EXTRAIT du RE
des DELIBERATIONS du Comité Syndical

Objet : Compte de Gestion 2023

Séance du 28 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 95

Présents : 59

Pouvoirs : 10

Date de la convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 12 mars 2024

VOTES : Pour : 69

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18h00, le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire, composé de 95 délégués des communes et communauté de communes adhérentes, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. B. VIALA, Président.

Etaient Présents : M. SEGURO, MME DHOMPS, MME REGIS, M. PINEL B., MME DE LAZZARI, M. PINEL B., M. DALISSON, M. BARREAU, MME ROUANET, M. VIRVES P., M. VIRVES B., M. BATUT, M. NOURET, M. ALBOUY, M. IMART, M. BONNET D., M. JULIE F., M. VIALA, M. BOYER, M. FRAISSE, M. BEGARDES, MME MARTIN, M. ISMAN, M. GROTTTO, M. FONTES, M. RIVALS, M. VASSAL, M. BOURNEL, M. BOUSQUET, MME XIVECAS, MME WUIDART, M. LAPRADE, M. SCHITTENHELM, M. BOUSCATTEL, M. PINEL T., M. GASC, M. SALES, M. GONTIER, M. BONNET C., M. BONHOMME, M. LAMOTTE, MME BRADFORD, M. FEDOU, M. JEANJEAN, MME SELMES, M. DE SAINT BLANQUAT, M. BRETEAU, MME RAYSSEGUIER, M. SEDEUILH.

Avaient donné procuration : MME COUGNAUD donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. SOLDANO donne pouvoir à M. VERNIER, M. PINEL B. donne pouvoir à M. DURAND O., MME LACHAIZE donne pouvoir à M. CAROCA, M. HORMIERE donne pouvoir à M. FRANC, M. AUSSENAC donne pouvoir à M. SOULARD, M. GOUAZE donne pouvoir à M. DURAND C., M. ZANCHETTA donne pouvoir à M. ROUX, M. BERTACCHE donne pouvoir à M. MILHAVET, M. BARRIER donne pouvoir à M. DARQUIER.

Absents ou excusés : MME SOBERA, MME TAPIA, M. PORTA, M. STOLDICK, MME CHABANNES, M. MIRATON, M. REGIS, MME OURLIAC, M. ESCAFFRE, M. BRESSOLLES, M. MOREL, M. CARRERAS, MME LEROY, M. PUEL, M. JOULIA, M. CALAS, M. BELAVAL, MME DYONNET, M. GABOURIAUD, M. CAPUS, M. CABARET, M. GARRIC, M. JULIE B., MME DE GUIBERT, M. ROUJAYRES, M. GARLAND.

Monsieur le Président expose le Compte de Gestion 2023 du Syndicat établi par le SGC de Castres au Comité Syndical qui l'approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré à CUQ TOULZA,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
B. VIALA

Le Secrétaire de Séance
P. VIRVES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture

